



La Vanoise

Parc National

Communiqué de presse

Réunion du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise le 26 novembre 2009 à Aiton

Le 26 novembre dernier s'est réuni, à Aiton, le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise. Parmi les sujets abordés figuraient :

La préparation du budget 2010

Le Parc national de la Vanoise va bénéficier pour sa dotation budgétaire 2010 (attribuée par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer) d'une augmentation de plus de 4 % par rapport au budget 2009. Dans un contexte de rigueur budgétaire, celle-ci marque la reconnaissance et le soutien par l'Etat de la politique des parcs nationaux de France

Cette évolution permet la création de trois nouveaux postes au sein de l'équipe du Parc : un agent technique de l'environnement sur le secteur de Pralognan-la-Vanoise, un secrétaire administratif au siège et un chargé de mission patrimoine culturel et paysages. Ce dernier sera implanté en vallée, à Modane, dans l'optique de rapprocher les services du Parc des acteurs de terrain.

En outre, une dotation exceptionnelle supplémentaire est attribuée pour la construction de deux logements pour les agents de terrain du Parc à Lanslevillard.

La contribution des élus à la charte

Les élus de Vanoise ont affirmé leur volonté de s'impliquer dans le processus d'élaboration de la charte du Parc.

Ils ont ainsi proposé une contribution intitulée « Pour un développement harmonieux de la Vanoise », en affichant leur volonté de travailler ensemble, avec le Parc, dans un esprit de partenariat.

Les administrateurs ont reconnu l'intérêt de ce texte qui précise les principes sous-jacents à la définition du projet de territoire.

Le texte « Caractère du Parc »

Le Conseil d'administration a validé une version définitive d'un texte présentant le « Caractère du parc », élaboré au cours d'un processus de concertation conduit sous l'égide d'un comité de pilotage. Sa rédaction s'est notamment appuyée sur une enquête sociologique et sur la consultation d'environ 500 personnes et organismes partenaires du parc.

Prévu dans la loi de 2006 sur les parcs nationaux, ce texte détermine les principaux éléments constitutifs de l'identité et du caractère du parc et fera partie intégrante de la charte du parc. Il permettra d'éclairer les décisions que devront prendre le conseil d'administration ou le directeur pour encadrer les travaux et activités concernant le cœur du parc afin d'éviter qu'ils altèrent le caractère des lieux. Il constituera également une référence pour les actions de valorisation de l'ensemble du territoire.

La Vanoise jouit d'une double notoriété. Pour les visiteurs estivaux, il s'agit avant tout d'un massif exceptionnel dont les richesses naturelles et les paysages ont motivé le classement en parc national. La majorité des visiteurs hivernaux qui la fréquentent sont, quant à eux, attirés par la réputation de ses domaines skiables, parmi les plus grands d'Europe. La coexistence de ces deux projets et l'histoire de leurs relations constituent une particularité forte du territoire de Vanoise.